

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 2 décembre 2016</b>	<b>N° 2016-712</b>

## Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35  
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 2 décembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	<b>N° 2016-712</b>

---

**Blanquefort - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles - Animations - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec le projet de La Vacherie, en restaurant la bâtie de La Vacherie, puis en construisant du bâti agricole, la commune de Blanquefort souhaite créer une « Maison de l'agriculture et de la nature » devant s'inscrire comme porte et maison du parc des Jalles. Ainsi, la commune affirme sa politique en faveur de la préservation des espaces agricoles et naturels, du développement de l'agriculture de proximité et de la sensibilisation du public à ces enjeux, de même que son implication dans la concrétisation et la promotion du parc des Jalles.

La présente délibération porte sur l'inauguration et sur un programme d'animations du site de la Vacherie.

### **1 – Le programme d'animations**

Un programme d'actions culturelles et nature a été construit, en vue d'animer dès à présent le site en fin de rénovation. Les actions ainsi programmées pour l'animation de la Vacherie sont les suivantes :

- l'inauguration de La Vacherie et le festival de la nature 2016 :

L'inauguration et le festival de la nature se sont déroulés le 10 septembre 2016. Outre l'inauguration elle-même, le site a accueilli un marché de producteurs, des spectacles vivants, une ferme pédagogique et des ateliers créatifs à destination du grand public.

- afin de permettre au public métropolitain de découvrir l'agriculture, le programme d'animation mensuelle de La vacherie proposera dès octobre 2016, une conférence débat sur l'agriculture, une journée consacrée à l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) de Blanquefort avec des producteurs et un atelier cuisine – gastronomie,
- un programme d'animations pédagogiques débutera également en octobre, pour associer enseignants et animateurs scolaires dans l'expérimentation et la réalisation d'outils pédagogiques, ayant à terme vocation à intégrer les dispositifs métropolitains d'éducation au développement durable.

### **2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

La commune de Blanquefort a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de la Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles, pour un montant total de 670 144 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n°2015/0435 du 10 juillet 2015 – La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles – Contrat de codéveloppement 2015-2017	450 000 €
Délibération n°2014/0725 du 28 novembre 2014 – La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles – Contrat de codéveloppement 2012-2014	220 144 €

### **3 – Budget prévisionnel pour 2016**

Par délibération de son conseil municipal du 4 avril 2016 n° 16-046, la commune de Blanquefort sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 10 000 €, ce qui représente 39,53 % du budget prévisionnel qui s'élève à 25 299,17 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
- Festival Nature/Inauguration de la Vacherie	7 299,17	Bordeaux Métropole (39,53 %)	10 000,00
- Programme d'animation de la Vacherie	3 000,00	Conseil départemental de la Gironde (11,86 %)	3 000,00
- Dispositif pédagogique outillé	15 000,00	Commune de Blanquefort (48,61 %)	12 299,17
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 299,17</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 299,17</b>

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2015-2017 conclu avec la commune de Blanquefort, dans la fiche C030560047-9 « Parc des Jalles : animations autour de la Vacherie et des espaces natures ».

Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux projets Nature. Elle fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux projets nature validé par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après le déroulement du programme d'animations sur la base du budget définitif acquitté par la commune de Blanquefort.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5217-2,

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 16-046 du 4 avril 2016,

**VU** la délibération n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C032490063-59),

**VU** la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 dans la fiche action C030560047-9 « Parc des Jalles : animations autour de la Vacherie et des espaces natures ».

## DÉCIDE

**Article 1** : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de « La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles – Animations ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b>	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH